

LABELLE.
IMPRIMERIE ET PUBLIÉE PAR
JÉRÉMIE BAYON, DELAUP & CO.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, (MATIN) 18 JANVIER 1831.

INTÉRIEUR.
NOUVELLE-ORLÉANS, 18 janvier.
Nous pensions que le changement dans les députés et arrivées des courriers devaient commencer avec cette semaine; mais il n'est arrivé aucune maille hier, et nous apprenons qu'on n'attend la prochaine que demain.

Nous apprenons que le navire Pearl, capit. Dunbar, arrivé hier de l'empire, a perdu de son grand canot sur la barre de Tampico, au moment qu'il se rendait à bord avec deux passagers. Il y avait en outre sur ce canot, le second et trois matelots.

Il a été fait au Conseil de Ville une proposition que tous les bons citoyens, partisans des améliorations et des embellissements de notre ville, auront vu rejeter avec peine; nous voulons parler de la proposition de M. Blanc, ayant pour objet d'abandonner au gouvernement de l'Etat la place publique connue sous le nom de Place du Cirque, pour y bâtir un édifice destiné à recevoir le corps législatif. L'utilité d'un tel projet est évidente aux yeux de tout le monde; aussi les motifs sur lesquels le Conseil s'est fondé pour l'écarter, ne sont pas de nature à faire supposer qu'il ait pu errer sur ce point. C'est à la proposition seule avec laquelle cette proposition a été faite, qu'il faut en attribuer le rejet; ce fut le Conseil, se sentant incompetent pour trancher certaines questions de propriété, qui se rattachent à celle-ci, et d'écarter à ce qu'il a fait; et les propriétaires voisins de la Place du Cirque, et à la rigueur, ceux de toutes les parties de la ville, auraient eu le droit de réclamer contre une décision contraire. D'ailleurs, cette demande faite par un membre isolé, et n'étant pas appuyée de la sanction écrite d'un certain nombre de ses commettants, n'a pu avoir le même poids; et, sous ce rapport, quelle que soit la respectabilité de la personne dont elle émanait, nous ne pouvons qu'on ne saurait blâmer la décision du Conseil. C'est ainsi que plus d'une fois, avec les meilleures intentions, on a vu que l'on a dépassé le but, par un trop grand empressement d'attendre.

Néanmoins dans le cas présent tout espoir ne nous semble pas perdu; il reste une ressource, celle à laquelle on aurait dû songer d'abord; en persuadant aux propriétaires qui avoisinent la Place dont il s'agit et à la chose serait évidente que la réalisation de ce projet ne pourrait en aucun manière leur être nuisible et que la valeur de leurs propriétés s'en accroît considérablement, ils n'hésiteraient pas à signer, les premiers, une pétition dans le sens de la proposition de M. Blanc, laquelle pétition serait bientôt suivie d'une foule d'autres moins respectables, et soumise au Conseil, lui permettant de considérer plus impartialement la question et de résoudre en toute assurance de ne laisser aucun des intérêts qui s'y rattachent. Avant, ce semble, la marche qu'on pourrait suivre pour élever la religion du Conseil, et obtenir de sa sanction un acte qui aurait les résultats les plus avantageux pour notre ville; car, outre l'acquisition d'un quartier où les propriétés n'ont que peu de valeur. La proximité du centre de la ville et des affaires serait un grand point, en la faveur du gouvernement seraient naturellement transportés dans l'édifice qui s'y éleverait en son honneur. Nous ne sommes nullement convaincus que nous n'ayons pas un projet d'une aussi grande utilité, et nous souhaitons que ces réflexions puissent engager l'auteur de la proposition faite au Conseil à la reproduire sous la forme que nous indiquons.

EXTÉRIEUR.
FRANCE.
Paris, 9 novembre.
La discussion d'hier sur le tonnage et le timbre des journaux, à la chambre des députés, a révélé plusieurs faits singuliers, et la manière dont les feuilles de ce matin ont accueilli la législation à laquelle la chambre s'est arrêtée, n'est pas un des moins curieux.

Un fait dont nous pouvons garantir l'authenticité, nous a été révélé, comme propre à éclairer l'opinion publique, sur le développement de quelques anciens impôts et leurs conséquences.

Un fait dont nous pouvons garantir l'authenticité, nous a été révélé, comme propre à éclairer l'opinion publique, sur le développement de quelques anciens impôts et leurs conséquences.

Un fait dont nous pouvons garantir l'authenticité, nous a été révélé, comme propre à éclairer l'opinion publique, sur le développement de quelques anciens impôts et leurs conséquences.

Un fait dont nous pouvons garantir l'authenticité, nous a été révélé, comme propre à éclairer l'opinion publique, sur le développement de quelques anciens impôts et leurs conséquences.

Un fait dont nous pouvons garantir l'authenticité, nous a été révélé, comme propre à éclairer l'opinion publique, sur le développement de quelques anciens impôts et leurs conséquences.

se déclarer hautement et librement contre ceux qui, à son grand plaisir, l'ont réoposé. — On vient d'appeler dans les chefs lieux de plusieurs subdivisions militaires, les soldats de l'ex-garde, en congé d'un an, pour en passer la revue.

Plusieurs curés du département du Calvados ont célébré des messes solennelles le jour de la St. Charles. M. l'évêque de Bayeux, qui s'appelle Charles, prétend qu'ils ne peuvent être inquiétés pour cela, que c'est sa fête à lui et non celle de l'ex-roi que les pasteurs célébraient. Le curé de Vaucelle, à Caen, est un de ces officiers.

Il est assez remarquable que le d'ey d'Alger, en débarquant à Livorno, soit allé se loger dans une maison appartenant à M. Bassi. Ce négociant juif est le même qui a été la cause première de la guerre entre la France et l'Algérie, et s'il se fit rendre à Alger avant la dernière campagne, nous doutons que Hussein l'eût aussi gracieusement reçu, qu'il parait avoir accueilli son ennemi dans son exil.

Les élections de la Belgique (sont tout-à-fait contraires à l'ancien ordre de choses, et au fait devant royaume des Pays-Bas, qui s'y trouve en organe ni représentés. On ne croit pas que la chambre offre un Château-bruyant pour plaire le clergé du catholique.

On a recorde mille florins par un ancien officier supérieur hollandais pendant son captivité en Belgique. La légion de M. de Pontécoulant a fait beaucoup de difficultés pour acheter sur Maestricht. 400 électeurs de cette dernière ville sont partis pour Tongres, où se font les élections. Ils ont été obligés d'aller à pied, de Bruxelles et par des chemins détournés.

Les affaires à Anvers restent dans le même état jusqu'à la fin de l'année. Ce négociant anversois le 5, la reprise des hostilités sera annoncée de part et d'autre, tous jours d'avance.

Le gouvernement de Luxembourg ne veut pas d'élections dans le grand duché, les habitants en veulent; il y a luité très-prononcée entre les deux partis.

Le bruit a couru à Londres de la marche de 60 mille prussiens sur la Belgique. Lord Aberdeen a donné un démenti formel à cette nouvelle. Un Portugais, victime de la tyrannie de don Miguel, s'en prend, dit-on, au duc de Wellington, qu'il accuse d'être le seul auteur de la situation de Lisbonne. On parle d'une lettre outrageante adressée au noble lord. Le mécontentement, l'esprit de révolte, tout toujours des progrès en Irlande; les querelles entre les Orangistes et les O'Connellites ont repris une nouvelle vigueur. Les associations nationales continuent malgré les mesures du vice-roi.

Paris, 8 novembre.
Le résultat de la séance d'aujourd'hui a profondément affligé les amis de la liberté, et la presse est le plus énergique et le plus noble organe. Les journaux ont tenu, au lieu du mois de juin, sous le joug fiscal que lui ont imposés les coalitions contre-révolutionnaires du ministère de M. de Villèle. Les éloges en paroles et les censures en faits n'ont pas été éparpillés aux fervents qui, pendant quatre ans, ont lutté, et pendant trois jours, ont combattu pour une cause dont le triomphe semble leur être assuré.

Un fait dont nous pouvons garantir l'authenticité, nous a été révélé, comme propre à éclairer l'opinion publique, sur le développement de quelques anciens impôts et leurs conséquences.

Un fait dont nous pouvons garantir l'authenticité, nous a été révélé, comme propre à éclairer l'opinion publique, sur le développement de quelques anciens impôts et leurs conséquences.

Un fait dont nous pouvons garantir l'authenticité, nous a été révélé, comme propre à éclairer l'opinion publique, sur le développement de quelques anciens impôts et leurs conséquences.

Un fait dont nous pouvons garantir l'authenticité, nous a été révélé, comme propre à éclairer l'opinion publique, sur le développement de quelques anciens impôts et leurs conséquences.

Un fait dont nous pouvons garantir l'authenticité, nous a été révélé, comme propre à éclairer l'opinion publique, sur le développement de quelques anciens impôts et leurs conséquences.

Un fait dont nous pouvons garantir l'authenticité, nous a été révélé, comme propre à éclairer l'opinion publique, sur le développement de quelques anciens impôts et leurs conséquences.

Un fait dont nous pouvons garantir l'authenticité, nous a été révélé, comme propre à éclairer l'opinion publique, sur le développement de quelques anciens impôts et leurs conséquences.

Un fait dont nous pouvons garantir l'authenticité, nous a été révélé, comme propre à éclairer l'opinion publique, sur le développement de quelques anciens impôts et leurs conséquences.

Un fait dont nous pouvons garantir l'authenticité, nous a été révélé, comme propre à éclairer l'opinion publique, sur le développement de quelques anciens impôts et leurs conséquences.

Théâtre d'Orléans.
MARDI, 18 JANVIER 1831.
Première représentation de
Mr. Aristippe, OEDIPE,
Tragédie de Voltaire. — M. ARISTIPPE jouera le rôle d'OEDIPE.
Sur la
Une heure de Mariage,
Opéra en un acte, par Etienne, musique du Da-leys.
THEATRE ST. PHILIPPE.
GRANDE
Danse de Cordé.

Teatro de S. Felipe.
GRAN
Fuccion de Maroma.
HAYEN, 10 de Agosto, a esta villa la famosa PIAZZA, que en esta villa se celebra con gran pompa para el aniversario de un excelentissimo monarca, en la que se celebran fiestas de gran aparato, y en la que se celebran fiestas de gran aparato, y en la que se celebran fiestas de gran aparato.

SALLE DE BAL.
L'enseigneur des cas Bourbon et d'Orléans.
Mercredi prochain, 10 Janvier.
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Prix d'entrée, cavalier 2 francs, dame 1 franc.
Avenue d'Orléans sera adjugée sans un billet personnel. Il y aura des cavaliers travestis et un bal de nuit pour y déposer leurs canots et manteaux.
17 Janvier.

SALLE D'ORLÉANS.
Samedi prochain, 23 Janvier 1831.
Grand Bal Paré et Masqué.
Dans le hall de l'industrie que les dames qui auront reçu des billets d'invitation, aucun billet de dames ne sera déposé le soir du bal.
Les canots en possession paieront leur droit de 1 franc.
17 Janvier.

LES AMIS DU BIEN.
Le dimanche 22 Janvier 1831, à 8 heures, sera donné un grand bal paré et masqué, au profit de la cause de la liberté. Le bal sera donné dans la salle d'Orléans, par le comité des amis du bien.

PLAUN DE CHEVREUIL.
21 balles de chevreuril, en sac, par le bateau à vapeur Comète, à 1 franc par sac.
15 Janvier.
STETSON & AVERY.
Le bateau à vapeur Comète, à 1 franc par sac.
15 Janvier.

MAISON DE CHEVREUIL.
21 balles de chevreuril, en sac, par le bateau à vapeur Comète, à 1 franc par sac.
15 Janvier.

MAISON DE CHEVREUIL.
21 balles de chevreuril, en sac, par le bateau à vapeur Comète, à 1 franc par sac.
15 Janvier.

MAISON DE CHEVREUIL.
21 balles de chevreuril, en sac, par le bateau à vapeur Comète, à 1 franc par sac.
15 Janvier.

POUR LOUISVILLE.
Le superbe bateau à vapeur neuf le **HURON**, capitaine Joseph Meades, ayant la plus grande partie de sa cargaison prête à aller à bord, et sera expédié avec peu de retard. Pour le fret, ou pour passage, ce bateau ayant de vastes emménagements, pour les passagers de la chambre et sur le pont, s'adresser à bord, ou à
PISCAL M. TOURNÉ.
Rue de la Loyce, no. 15.
18 jan.

POUR BOSTON.
Le beau navire fin voilier et chaudière en cuivre **HELEN MAR**, capitaine Holmes, est prêt à prendre charge, et comme il a une partie de son fret engagée, il sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou bien à
STETSON & AVERY.
17 jan.

POUR PORTSMOUTH (N. H.).
Le brick chaudière en cuivre **PROGRESS**, capitaine Heron, a besoin de 50 tonneaux de fret libre pour le dit port. S'adresser au capitaine à bord, ou bien à
STETSON & AVERY.
17 jan.

POUR BOSTON.
Le navire (A. L.) **HELVETIA**, capitaine Miner, qui est revenu dans le port pour compléter sa cargaison, peut prendre encore de 150 à 200 balles coton, et s'adresser promptement aux armateurs.
P. NICOLET & CO.
15 jan.

POUR BOSTON.
Le navire (A. L.) **CABINET**, capitaine Tappan, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. S'adresser à bord, ou à
LINCOLN & GREEN.
13 jan.

POUR BOSTON.
Le navire (A. L.) **GENERAL GEDDES**, Cap. Hager, ayant la majeure partie de son chargement engagé, sera expédié sans délai. — Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou bien à
J. W. ZACHARIE & CO.
12 jan.

POUR CHARLESTON (G. S.).
La belle goélette, fine voilière **MARY**, capitaine Weeks, a besoin de quelque tonnage pour compléter son chargement, et sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou bien à
J. W. ZACHARIE & CO.
12 jan.

POUR BOSTON.
Le navire (A. L.) **TRANS-PORT**, Cap. Watkins, double et double en cuivre, et ayant de beaux aménagements. S'adresser au capitaine, à bord, ou à
J. W. ZACHARIE & CO.
10 jan.

DEMANDE.
Un bâtiment pouvant porter de 4 à 500 boucauts de sucre, pour un port du Nord. S'adresser à
PERRET & CHARBONNET.
Rue Toulouse, no. 59.
7 jan.

VENTES A L'ENCAN.
PARF. DUTILLET.
Il sera vendu, le jeudi 17 février prochain, à midi, à la bourse, une NECESSAIRE remplie de bijoux, provenant des biens de la succession de dame Heloise Bernier, veuve Adolphe Fortier, et de M. Noël Bernier. Conditions: A un et deux ans de crédit, en billets endossés jusqu'à parfait paiement. 17 jan.

Il sera vendu à son magasin d'Orléans, le 18 du courant, un assortiment de Mariages, dièses, sèches anglaises, consistant en bas de soie blancs, de noir, Toile d'Irlande 4-4, choix de Madras, Guingham, Shells de coton, et autres, Baïette coton, &c.
Conditions à la vente. 15 jan.

Il sera vendu, le mardi 24 janvier courant, à la bourse, à midi.
Quatre TERRAINS situés en deux nouveaux lots de terrain, dans l'avenue de la Gare, no. 2, contenant l'étendue de 1000 toises carrées, et l'autre de 1200 toises carrées, et mesurant également 50 pieds sur 120.
Conditions: G. 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 14 jan.

Il sera vendu, le mardi 24 janvier courant, à la bourse, à midi.
Huit TERRAINS, sur lesquels se trouvent vignes, vitières et jachères, situés dans le quartier de la Gare, no. 2, contenant l'étendue de 1200 toises carrées, et l'autre de 1200 toises carrées, et mesurant également 50 pieds sur 120.
Conditions: G. 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 14 jan.

Il sera vendu, le mardi 24 janvier courant, à la bourse, à midi.
Un LOT DE TERRE, située rue de la Gare, Est et Sud Ouest, mesurant l'étendue de 1000 toises carrées, et l'autre de 1200 toises carrées, et mesurant également 50 pieds sur 120.
Conditions: G. 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 14 jan.

Il sera vendu, le mardi 24 janvier courant, à la bourse, à midi.
Un LOT DE TERRE, située rue de la Gare, Est et Sud Ouest, mesurant l'étendue de 1000 toises carrées, et l'autre de 1200 toises carrées, et mesurant également 50 pieds sur 120.
Conditions: G. 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 14 jan.

Il sera vendu, le mardi 24 janvier courant, à la bourse, à midi.
Un LOT DE TERRE, située rue de la Gare, Est et Sud Ouest, mesurant l'étendue de 1000 toises carrées, et l'autre de 1200 toises carrées, et mesurant également 50 pieds sur 120.
Conditions: G. 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 14 jan.

Il sera vendu, le mardi 24 janvier courant, à la bourse, à midi.
Un LOT DE TERRE, située rue de la Gare, Est et Sud Ouest, mesurant l'étendue de 1000 toises carrées, et l'autre de 1200 toises carrées, et mesurant également 50 pieds sur 120.
Conditions: G. 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 14 jan.

Il sera vendu, le mardi 24 janvier courant, à la bourse, à midi.
Un LOT DE TERRE, située rue de la Gare, Est et Sud Ouest, mesurant l'étendue de 1000 toises carrées, et l'autre de 1200 toises carrées, et mesurant également 50 pieds sur 120.
Conditions: G. 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 14 jan.